

BANQUE DE FRANCE
DÉCISION DU GOUVERNEUR

D.R. n° 2018-09

du 7 juin 2018

Rattachement de la direction des services juridiques au Secrétariat général

Sections : 0.2.1., 7.4.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Vu la décision réglementaire n°2135 relative aux missions de la direction des services juridiques

DÉCIDE

Article 1^{er} : La décision règlementaire 2135 du 20 décembre 2004 relative aux missions de la direction des services juridiques est ainsi modifiée :

Le premier alinéa de l'article 1 est remplacé par les dispositions suivantes :

« La direction des services juridiques, direction intégrée au Secrétariat général, a une mission générale de conseil, d'expertise et d'assistance dans les différents domaines du droit pour l'ensemble des services de la Banque. Elle agit à cet égard par délégation du Gouverneur ».

L'article 6 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le directeur des services juridiques assure le fonctionnement de la direction sous l'autorité du Secrétaire général. ».

Article 2 : La présente décision prend effet dès publication au registre de publication officiel de la Banque de France.

Le Gouverneur,

François VILLEROY DE GALHAU